



Immatriculation d'une EURL, suite à création

Documents à fournir

- Un exemplaire original des statuts daté et signé par l'associé unique, ou une expédition s'il s'agit d'un acte authentique ou une copie du contrat d'appui au projet d'entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique, certifiée conforme par le représentant légal, le cas échéant. ;
- L'attestation d'avis de parution dans un journal d'annonces légales de la création de l'EURL ;
- Un justificatif de l'occupation régulière des locaux du siège social (Contrat de bail commercial, contrat de domiciliation, quittance EDF ...) ;
- Les imprimés MO SARL dûment remplis et signés ;
- Un pouvoir original du gérant s'il n'a pas lui-même rempli les formulaires MO SARL ;
- Une copie de la pièce d'identité du gérant ;
- Une déclaration de non condamnation et de filiation du gérant, en original ;

Si un commissaire au compte a été désigné :

- Un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes daté et signé ;
- Copie de la lettre d'acceptation de désignation et d'acceptation du commissaire aux comptes ;
- Un justificatif de l'inscription du commissaire aux comptes sur la liste officielle des commissaires aux comptes.

Coût Débours

Immatriculation EURL sur création :

- 209,42 € TTC (39,42 € de frais de greffe et environ 170,00 € de frais de publication dans un journal d'annonces légales).

Immatriculation EURL sans activité :

- 240,39 € TTC (70, 39€ de frais de greffe et environ 170,00 € de frais de publication dans un journal d'annonces légales).

Les frais de publication dans un journal d'annonces légales sont approximatifs car c'est un tarif à la ligne.